

**MAIRIE
DE
BRÉZÉ**

13, rue du Stade
CIDEX 3 bis
49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07.

Fax. : 02.41.51.62.99.

Séance du Conseil municipal du 4 Mai 2016

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, MAURICET Jean-Paul Adjoints, BRUNET Nadine, ONILLON Florence, HALTEAU Philippe, MARTIN Juliette, Conseillers municipaux

Étaient excusés : DENIS Michel, LACASSIN Nelly, GUILLOT Jean-François, POROU Noël RICHART Dominique VAHÉ
Éric, HUET Murielle
3 Pouvoirs

Parc Naturel Régional

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du PNR Loire-Anjou-Touraine

Convention CNRAL

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil municipal que conformément à l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, les Centres de Gestion apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Toutefois, au regard des droits informatiques et libertés et d'une réponse de la C.N.I.L. la transmission d'informations contenues dans les dossiers individuels des agents ne peut se faire sans que la Collectivité en ait au préalable donné expressément l'instruction au C. D.G. et qu'elle en ait également informé l'agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve la convention

Délégation du droit de préemption

Le Conseil municipal accepte la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par a délibération du conseil communautaire du 24 Mars dernier. Il confirme le pouvoir donné par délibération du 2 Février 2011 au Maire pour exercer le droit de préemption urbain.

Questions diverses

Regroupement pédagogique avec Saint Cyr en Bourg

Une réunion d'information a eu lieu le 29 Avril dernier, vingt famille étaient présentes, lors de cette réunion avec les parents des questions très concrètes ont été posées sur le fonctionnement. Il a été prévu une visite des écoles de Brézé et Saint Cyr en Bourg.

Accessibilité :

Le dossier suit son cours concernant l'accessibilité des bâtiments. Les portes de la Mairie sont aux normes. Reste l'accessibilité de la Salle des Loisirs.

Terrain de pétanque :

Des demandes ont été faites pour avoir un jeu de pétanque sur la Commune, ces demandes vont être étudiées par la Commission Sports et Loisirs

